

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

Date de convocation : 7.05.18 Date d'affichage : 07.05.18	Le seize mai deux mil dix-huit à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers : En exercice : 69 Présents : 38 Votants : 43	<p><u>Etaient présents :</u> F BACHER, G BRISSET, G DONGE, G VIEL, M BARTON, D LANGEVIN, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, J BESSLIEVRE, V BLANDIN, M GERVAIS, L HAVARD, J-P MANIGLIER, M HEBERT, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, J-J VASLIN, O DESHEULLES, I MAQUAIRE, P CATHERINE, I DROUET, D FAUDEMÉR, J-J LEJUEZ, C MARIE, G PERROTTE, M-H PERROTTE, C RACHINE, S ROUXEL, G TRAVERT, I CATHERINE, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, C GAILLARDON, A LELIEVRE et J-P TRAVERT.</p> <p><u>Excusés :</u> A BENON pouvoir à G DONGE, S SALMON pouvoir à G BRISSET, A HALLET pouvoir à B JOSSET, M LEMIERE pouvoir à JJ LLEJUEZ, D LEVAVASSEUR pouvoir à G TRAVERT, S LEROUVILLOIS, P LUCAS, A DESSOUDE, F CATHERINE, J LAHAYE</p> <p><u>Absents :</u> JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, E LEMONNIER, E LEQUERTIER, M YVER, V BOSQUET, J TOLLEMER, J-N TOLLEMER, F ALLIX, C HOLLEY, S JULIEN, J BAUDRY, C CHANTREUIL, M GALIS, D MAUBRAY, L MIGNOT, M BIHEL et J-P GROULT</p> <p><u>Secrétaire de séance:</u> O DESHEULLES</p>

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande un temps de silence en hommage à Monsieur Didier LEBRENE, décédé le vendredi 11 mai 2018, agent des services techniques municipaux, historiquement sur les communes de Cretteville et Houtteville.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Arnaud TRAVERS (conseiller municipal de Les Moitiers en Bauplois).

Monsieur le Maire procède à la lecture des procès-verbaux du 27 mars et 10 avril 2018 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

01-05-18 Décision du conseil municipal quant au maintien ou non de Madame Janine LAHAYE, adjoint au maire délégué de Picauville, suite au retrait de délégation effectué le 3 mai 2018, et remplacement le cas échéant

Monsieur le Maire explique que pour des raisons de santé, il a été contraint de retirer les délégations d'adjoint au Maire délégué de Picauville à Madame Janine LAHAYE, qui ne peut malheureusement plus assurer toutes les actions liées à ce poste. Pour rappel, Monsieur le Maire lui avait donné ses délégations « affaires sociales ».

En vertu du dernier alinéa de l'article L2122-18 du CGCT, « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Il est à noter que le vote de cette délibération se fait dans les conditions normales de scrutin, sauf à ce que les conditions habituelles de recours au scrutin secret soient réunies.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir Madame Janine LAHAYE dans ses fonctions d'adjointe au Maire délégué de Picauville, mais sans délégation particulière et donc sans indemnités.

Après en avoir délibéré et à la majorité (41 voix Pour et 2 voix Contre), le Conseil Municipal,
DECIDE le maintien de Madame Janine LAHAYE à son poste d'adjoint au Maire délégué de Picauville, sans délégation et sans indemnités

Monsieur le Maire propose ensuite de créer un 4^{ème} poste d'adjoint pour prendre les délégations que Madame Janine LAHAYE ne peut plus assumer. Pour rappel, le nombre maximum d'adjoint au maire délégué de Picauville autorisé est de 5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE la création d'un 4^{ème} poste d'adjoint au Maire délégué de Picauville avec la délégation « affaires sociales »

FIXE son indemnité de fonction au même indice que les autres adjoints de la commune déléguée de Picauville, à savoir : 13% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Suite à la décision de création d'un 4^{ème} poste d'adjoint au maire délégué de Picauville, il est procédé à son élection.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Claudine MARIE et demande aux conseillers municipaux s'il y a d'autres candidat(e)s puisque la parité n'est pas obligatoire dans tel cas.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du maire, des candidatures aux fonctions d'adjoint au maire.

Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Ludovic HAVARD et Gilles TREBERT

Le Maire, Président du bureau, rappelle que l'adjoint est élu au scrutin secret de manière uninominale et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1er tour

nombre conseillers présents : 38

nombre de votants (enveloppes déposées) : 43

nombre de suffrages déclarés nuls : 5

nombre de suffrages exprimés : 43

majorité absolue : 22

Noms et prénoms des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MARIE Claudine	38	Trente-huit

Madame Claudine MARIE est proclamée 4^{ème} adjoint au Maire délégué de Picauville en charge des affaires sociales.

02-05-18 Tirage au sort des jurés d'Assises

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des jurys d'assises. Il est rappelé que la commune ne peut d'office exclure un électeur tirant à sort. La seule condition est qu'il est minimum 23 ans.

- PHILLIPAU Jackie - commune déléguée de Gourbesville
- BOCAGE Raymond – commune déléguée de Vindefontaine
- BAUCHEZ Bertrand – commune déléguée de Les Moitiers en Bauplois
- ANQUETIL Paulette – commune déléguée d'Amfreville
- DESMARES André – commune déléguée de Picauville
- HOLLEY Benjamin – commune déléguée de Picauville

03-05-18 Indemnités de conseil allouées au comptable du trésor

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100% par an pour le budget communal et le budget assainissement

que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame Sophie Orlandi

ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ pour le budget communal et 30,49€ pour le budget assainissement

04-05-18 Vente d'herbe annuelle à Amfreville

Des parcelles Biens Girard de la Commune déléguée d'Amfreville sont en attente de nouveaux locataires. La commission structure avait rendu sa décision mais un recours a été déposé par l'un des agriculteurs intéressés. La procédure doit donc repartir au début avec un délai d'environ 4 mois d'instruction avant de recueillir un nouvel avis de la commission structure.

Une vente d'herbe a été organisée et publiée à compter du 25 avril avec une date limite de dépôt au 15 mai à 12h avec un minimum 300€ (correspondant au fermage) et au plus offrant.

Monsieur le Maire a reçu 2 propositions dont une hors délais.

- Earl de la Chapelle (dans les délais) : 500€
- Viel Benoît (hors délais) : 400€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (42 voix Pour et 1 Abstention)

ATTRIBUE la vente d'herbe annuelle au GAEC de la Chapelle pour un montant de 500€

CHARGE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, d'informer les candidats de cette décision

05-05-18 Vente d'herbe au stade Marcel Rachine

Monsieur le Maire propose comme tous les ans au conseil municipal de faire une vente d'herbe à faucher de l'ancien stade Marcel Rachine au plus offrant. L'offre sera à déposer en mairie de Picauville pour le 4 juin 2018. Cette vente est réservée en priorité aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur la commune de Picauville.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la vente d'herbe à faucher à l'ancien stade Marcel Rachine selon les conditions présentées ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué d'en faire la publicité

AUTORISE Monsieur le Maire et son adjoint délégué à attribuer la vente au plus offrant

06-05-18 Création d'un poste saisonnier

Pour le service technique et par rapport aux différents arrêts de travail médicaux de différents agents, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique pour faire face à un besoin saisonnier de 35h dès que possible (1^{er} juin au 30 septembre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE la création d'un poste pour un contrat à durée déterminée selon la loi du 26 janvier 1984 modifiée, selon les dispositions de l'article 3,2°, à temps complet, d'adjoint technique échelon1, du 1er juin au 30 septembre 2018.

07-05-18 Proposition d'occupation du 3^{ème} cabinet de la maison médicale

Suite au dernier conseil municipal et au retour des deux médecins de la maison médicale, dont l'un est défavorable et le second sans avis particulier, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision sur la location, dans les mêmes conditions que les médecins, ou non du 3^{ème} cabinet à deux étioopathes-ostéopathes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (41 voix Pour et 2 Abstentions)

DECIDE de louer le 3^{ème} cabinet de la maison médicale à ces 2 étioopathes-ostéopathes

FIXE le loyer à 232€HT (correspondant à celui des médecins) + les charges

CHARGE Monsieur le Maire de reprendre contact avec pour finaliser le projet et les conditions d'accueil

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer les différents documents concernant ce dossier.

08-05-18 Remboursement de frais pour l'accueil de la résidence architecte

Des sommiers et matelas pour meubler le logement d'accueil des architectes ont été achetés par Isabelle DROUET. Il est proposé de lui rembourser la somme de 36€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de cet achat d'un montant de 36€ à Madame Isabelle DROUET.

09-05-18 Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Parcelle AC314 : 17 rue de la Marne

Le Conseil Municipal décide de ne PAS PREEMPTER

Parcelles AC333, 644 et 742 Route de Périers et Rue du Baupinois

Le Conseil Municipal décide de ne PAS PREEMPTER

Questions et informations diverses

10-05-18-a Visite du Ministre Stéphane TRAVERT – samedi 19/05 de 9h30 à 11h45 pour les 20 ans de la Ferme de Béthanie –inscription à faire en mairie avant jeudi 17.05 12h00

10-05-18-b Résidence architecte : Monsieur le Maire rappelle que les architectes de la résidence sont bien arrivés pour leur 1^{ère} semaine à Picauville et qu'il ne faut pas hésiter à passer les voir au local de la Place Général Leclerc.

10-05-18-c Bureaux de vote : il avait été envisagé de modifier le nombre de bureaux de vote en créant 3 bureaux et en les regroupant tous à la salle polyvalente. Malheureusement avec la création du Répertoire Electoral Unique (REU) au niveau national, il nous est demandé de ne pas faire de modification cette année sur l'organisation des bureaux.

10-05-18-d Courrier de la Poste : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la Poste suite au courrier qu'il avait adressé pour dire que le conseil municipal de Picauville n'était pas satisfait de la proposition de la Poste concernant les modifications des plages d'ouverture au public du bureau de Picauville.

10-05-18-e Cérémonies du 11 novembre : Lecture du courrier de la Préfecture de la Manche qui annonce pour le centenaire du 11 novembre une manifestation départementale le dimanche 11 novembre matin à Cherbourg en Cotentin et demande autant que possible que les communes organisent leurs cérémonies l'après-midi.

10-05-18-f Projet d'Eductour – JP TRAVERT a rencontré Monsieur LEMPERIERE qui propose de nous aider avec l'association des randonneurs des marais pour l'organisation. il faudrait proposer des dates d'ici la fin du mois de mai.

10-05-18-g Projet Boulangerie : Monsieur le Maire informe qu'il a eu cette après-midi un appel du 1^{er} candidat acheteur qui est toujours intéressé par la boulangerie. il va relancer le dossier.

10-05-18-h rappel concernant les disques de stationnement zone bleue (notamment sur Sainte Mère Eglise) : Monsieur le Maire rappelle qu'il y a en mairie des disques de stationnement zone bleue pour les nouveaux arrivants.

10-05-18-i Prochain CM le 26/06 et pas de CM en juillet et aout sauf impératif

Séance levée à 22h00

Le compte rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 23 mai 2018, conformément au CGCT.

Le Maire, Philippe CATHERINE